

14 heures 30

02) DOSSIER N° 2604112 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire demandent de suspendre l'arrêté n° PC0290752400053 du 19 décembre 2025 par lequel le maire de la commune de Guipavas a accordé un permis de construire pour la création d'un nouveau stade de Brest, l'Arkea Park sur le terrain situé 550 rue Alphone Penaud

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION COSTOUR, POU MON VERT EN FINISTÈRE GROUPE NATIONAL DE SURVEILLANCE DES ARBRES AGIR POUR LE VIVANT ET LES ESPÈCES SAUVAGES ASSOCIATION GUIPAVAS HABITANTS IMPLIQUÉS Madame	Maître CATRY Théodore (Cour) Maître CATRY Théodore (Cour) Maître CATRY Théodore (Cour) Maître CATRY Théodore (Cour) Maître CATRY Théodore (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE GUIPAVAS SAS HOLDISPORTS	AVOXA RENNES CABINET SAOUT
Observateur	PREFECTURE DU FINISTERE BREST METROPOLE BREST METROPOLE AMENAGEMENT	CABINET D'AVOCATS FRECHE & ASSOCIES

Arrêté le 25/06/2026

Le président du tribunal